

# Le charançon rouge des palmiers - organisme réglementé

**8 textes** | Mise à jour : août 2019

**Thématique** : Organismes réglementés et dangers sanitaires

Le charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) est un organisme **dont la lutte est réglementée** sur le territoire français. En effet, sa lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps (Arrêté du 31/07/00) et il est listé comme danger sanitaire de 1e catégorie (Arrêté du 15/12/14). L'arrêté du 25 juin 2019 définit comment organiser la lutte contre cet organisme.

Même si l'organisme n'est plus réglementé au niveau européen depuis le 01/01/18, des exigences persistent sur la qualité sanitaire des matériels de multiplication de certains palmiers (directive 2018/484).

## Textes réglementaires

**Arrêté du 25 juin 2019 remplaçant l'arrêté du 21 juillet 2010 relatif à la lutte contre *Rhynchophorus ferrugineus* (olivier)**

**Type** : Arrêté national

**Date de publication (J.O.)** : 02/07/2019

**Date d'application** : 03/07/2019

**À consulter** : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038712163&categorieLien=id>

**Directive d'exécution (UE) 2018/484 du 21/03/2018 modifiant la directive 93/49/CEE pour ce qui est des exigences auxquelles les matériels de multiplication de certains genres ou espèces de *Palmae* doivent satisfaire en ce qui concerne *Rhynchophorus ferrugineus***

**Type** : Directive d'exécution

**Date de publication (J.O.)** : 23/03/2018

**Date d'application** : 24/03/2018

**À consulter** : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32018L0484&from=FR>

# **Instruction technique DGAL/SDQSPV/2019-531 : Protocole d'intervention sanitaire sur les palmiers infectés par le charançon rouge du palmier (Rhynchophorus ferrugineus)**

Type : **Instruction technique**

Date de publication (J.O.) : 12/07/2019

Date d'application : 13/07/2019

À consulter : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-531>

## **Documents explicatifs**

### **Lutte contre le charançon rouge du palmier**

FREDON Corse, le 01/08/2014

Cette page décrit les différentes mesures à mettre en oeuvre pour lutter contre le charançon rouge des palmiers (*Rhynchophorus ferrugineus*) : prophylaxie, périmètre de lutte, stratégies de lutte à mettre en oeuvre, produits autorisés et conditions d'emploi, procédure de destruction des palmiers.

À consulter : <http://www.fredon-corse.com/courriers/C81723NUB2gUbM1dOc93.htm>

### **Le charançon rouge du palmier**

Ministère en charge de l'agriculture, le 19/05/2017

Cette page donne des informations sur la situation des régions infestées et sur les méthodes de lutte.

À consulter : <http://agriculture.gouv.fr/le-charancon-rouge-du-palmier>

### **Rhynchophorus ferrugineus (RHYCFE)**

OEPP, le 21/10/2002

Cette page donne des informations sur la distribution du charançon rouge en Europe, ses plantes-hôtes, son statut réglementaire et renvoi vers des photographies et des documents d'information.

À consulter : <https://gd.eppo.int/taxon/RHYCFE>

### **Évaluation de démarches collectives engagées contre le charançon rouge du palmier par la Communauté d'agglomération Var-Esterel-Méditerranée (CAVEM)**

ANSES, le 18/10/2017

Cet avis avait pour objectif d'évaluer le plan d'action pour lutte contre le charançon rouge mis en place par la CAVEM. La technique qui a été retenu

dans ce plan d'action pour gérer ce ravageur est l'injection de benzoate émamectine, soit l'un des 3 stratégies décrites dans l'arrêté du 21/07/10.

**À consulter :** <https://www.anses.fr/fr/content/avis-et-rapport-de-lanses-relatif-%C3%A0-l-%C3%A9valuation-de-d%C3%A9marches-collectives-engag%C3%A9es-contre-le>

## **Stratégies de lutte contre le charançon rouge du palmier**

**ANSES, le 19/12/2019**

Dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge, l'Anses a été saisie par le ministère en charge de l'agriculture, afin d'identifier les stratégies de lutte les plus pertinentes en fonction du niveau d'infestation par ce ravageur (gestion des zones fortement colonisés vs. front de colonisation). L'Agence et ses experts proposent 2 stratégies de lutte adaptées à ces 2 contextes.

**À consulter :** <https://www.anses.fr/fr/content/charan%C3%A7on-rouge-du-palmier-lutter-contre-la-disparition-des-palmiers-sur-le-littoral>